

HE/BAA

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION DISCIPLINE TRAVAIL

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

N° /MEFP/Douanes

Abidjan

31 Octobre 1984

Clt B-12

Objet

/// CIRCULAIRE N° 472 du 31-11-84

abrogeant et remplaçant le Circulaire

N° 452 du 15-12-83

à MM. le Directeur des Services Extérieurs
le Directeur du Service des Enquêtes Douanières
le Directeur des Services Centraux
le S/Dr des Techniques Douanières
le S/Dr des Statistiques et Etudes Douanières
le Directeur de l'Ecole des Douanes et de la F.P.
les Sous-Directeurs Régionaux d'ABIDJAN, BOUAKE, SAN
PEDRO, ABENGOUROU, MAN, KORHOGO.
les Chefs de Bureau à ABIDJAN et SAN-PEDRO
les Chef et Inspecteurs de Visite
le Chef de la Section des Entrepôts
le Chef de la Section des Exritures.
M. FERTEY (SYDAM).

OBJET : NOUVEAUX TAUX DE FRET MARITIME IMPORT ET EXPORT.

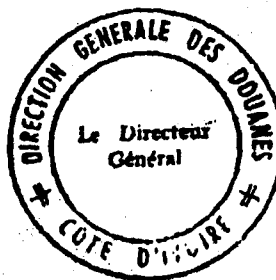
J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour informa-
tion et application, le texte intégral

- de la lettre du Directeur Général de l'OFFICE IVOIRIEN DES CHARGEURS
O.I.C du 28 septembre 1984 (voir au verso)
- des TARIFS NEGOCIES DES EXPORTATIONS DE CÔTE D'IVOIRE
- des TARIFS NEGOCIES DES IMPORTATIONS ENTRE L'OIC et les CONFERENCES
MARITIMES.

Ces nouveaux taux de fret, applicables A COMPTER DU 1er
OCTOBRE 1984, remplaçant ceux qui ont fait l'objet de ma circulaire 452 du
15 décembre 1983./.

AMPLIATIONS :

- Chambre de Commerce
- Chambre d'Industrie
- Chambre d'Agriculture
- Syndicat des Transitaires
s/c Dr. SOOCPAO BP. 1297
- SCIMPEX, BP. 3792 ABID. 01
- Bre GENERAL des PME TRANSIT
04 BP. 546 ABIDJAN 04
- Syndicat des Industries
BP. 1340 ABIDJAN 01



M. K. ANCOUA

TARIFS NEGOCIES DES EXPORTATIONS ENTRE
L'O.I.C. ET LES CONFERENCES MARITIMES

PRODUITS ET MARCHANDISES	COWAC SUD FF/T ou m3 Effet 1/10/84	COWAC NORD DM/T ou m3 Effet 1/10/84	MEWAC FF/T ou m3 Effet 1/10/84	UKWAL Taux en Effet 1/09
Ananas (jus et conserves)	245	148	248	
Cacao	317	155	299	46,19
Café	369	166	349	49,88
Caoutchouc (haute densité)	298	196	301	
Olé. neux	234	148	228	
Arachides en coques	420	250	365	
Coton	229		550	
Thon	347		350	
Tourteaux	270			
Huiles (palme, arachide, palmiste) ..	374		290	
<u>CUIRS ET PEAUX</u>				
- Secs de boeuf	884		671	
- Salés de boeuf	722		537	
- Salés de mouton	1083		858	
Farine de poisson	437		357	
Fru. et légumes en chambres froides	911			
Fruits et légumes en cale ordinaire	773			
<u>C O L A S</u>				
- Noix séchées (le panier)	738			
- Noix fraîches (le panier)	110		86	
Manganèse	392			
Bauxite	392			
Minerais de fer	378			
Piments en sacs			743	
Tabac en balles			1253	

x Le taux de fret du Coton est exprimé en FF/T sauf pour la COWAC

N.B. : Pour les surcharges de soute, se référer aux avis aux chargeurs en vigueur.

**TARIFS NEGOCIES DES IMPORTATIONS
ENTRE L'OIC ET LES CONFERENCES MARITIMES
(DATE D'APPLICATION 1/10/34)**

PRODUITS ET MARCHANDISES	C O T D'IVOIRE		M E T R E
	Secteur SUD FF/T ou M3	Secteur NORD DM/T ou m3	FF/T ou m3
ACIERS ET FERS (galvanisés ou non galvanisés)			
Barres-ronds à béton-pointus-poutrelles			
1) à nu non travaillés	254/T	159/T	231
2) à nu prêts à l'assemblage		266	370/T ou 240/m3
Aluminium barres - lilles plaques	419	276	
Matériel de radio et télévision destiné au programme d'équipement scolaire	670	360	629
APPAREILS ET PIECES DE :			
Signalisation, routes et voies ferrées	694		640
Electrique-téléphonique-télégraphique de mesure	694		
MATERIAUX DE CONSTRUCTION			
- Ardoises pour toitures et plaques	400		387
- Ciments	438		416
- Blocs autoportants en aluminium	419		569
- Bois communs de construction			397
- Briques non emballées	438		616
- Carreaux-dalles-asphaltes-ciment-faïence	438		593
- Charpentes métalliques à nu	289		390/T ou 269/m3
- Granit - gravier - gravillon - grès	484		472
- Bétonnières et pièces de bennes	634		
CAMIONS - AUTOMOBILES			
- de 5 001 à 6 000	451	Jusqu'à 1270 kg	457
- " 6 001 à 8 000	480		481
- " 8 001 à 10 000	500	221	
- " 10 001 à 12 000	527	au-dessus de 1270 kg	538

<u>CAMIONS - AUTOMOBILES (suite)</u>			
- de 12 001 à 14 000	553		540
- de 14 001 à 16 000	568	237	
Compteurs - électricité - gaz - eau	694		686
<u>GROUPE ELECTROGENE</u>			
- Soudure - électrogène	634		625
- Compresseurs	634		625
<u>MATERIEL AGRICOLE</u>			
- de 5 001 à 6 000 kg	540		457
- " 6 001 à 8 000	465		481
- " 8 001 à 10 000	485		498
- " 10 001 à 12 000	510		510
- " 12 001 à 14 000	538		495
- " 14 001 à 16 000			540
Pièces de machines et autres	590		
Machines agricoles, industrielles et pièces de :	637	329	588
Autres engins	461		510
Pneumatiques et roues garnies de :	2300		2188
<u>PRODUITS PHARMACEUTIQUES</u>			
- En chambre froide	1576/UP		
- Point éclair égal ou inférieur à 21°C	1144	698	1131
- Compris entre 21°C et 55°C	851	570	733
- Non dangereux	684		
Point éclair supérieur à 55°C	684		
<u>IVRES - CEREALES ET DENREES</u>			
Formes de terre - carottes	1319/Pn net		1056
Beurre	1037		1282
Lait en poudre	447	225	495
Conserves de grosse consommation			585
Farine (de blé, en sacs, touques, etc...)	267		351
Riz en sacs (lots de plus de 250 T)	322		351
Sorgho (lots de plus de 250 T)	244		

VIVRES - CEREALES ET DENREES (suite)

- Sucre (en sacs)	Suivant tonnage	351
- Viande - volaille - gibier		1363
- Engrais sans valeur	Suivant tonnage	362

MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS

- Jusqu'à 5 000 kg		150	
- " 5 001 à 6 000 kg	451		457
- " 6 001 à 8 000	481		481
- " 8 001 à 10 000	500		498
- " 10 001 à 12 000	527		510
- " 12 001 à 14 000	568		538
Grue montée - démontée	637		588
Autres pièces	637		588

BITUME

Armé - aluminium en rouleaux	546		528
Cutback PE 55°C	438		426
Cutback PE 55°C	737		684
Goudron en fûts	438		426

VEHICULES UTILITAIRES DESTINES AU
GOUVERNEMENT

de 5 001 à 6 000 kg ou m3	428	
- " 6 001 à 8 000	458	
- " 8 001 à 10 000	473	
- " 10 001 à 12 000	500	
- " 12 001 à 14 000	528	
- " 14 001 à 16 000	538	
- " 16 001 à 18 000	558	
- " 18 001 à 20 000	584	

N.B. : Pour les surcharges de soute, se référer aux avis aux chargeurs en vigueur.